

Conditions générales (CG)

Partenaires (01.01.2022)

Important Note:

Only the original German versions are binding. Translated versions are for reference purposes only.

Sommaire

A. Dispositions générales

01. Champ d'application et cocontractant
02. Inscription et conclusion du contrat
03. Espace partenaire, inactivité
04. Obligations du Partenaire
05. Frais

B. weePay et weePayPLUS

06. Opérations de paiement
07. weePayPLUS
08. Cartes clients
09. Facturation

C. Autres dispositions

10. Propriété intellectuelle, supports publicitaires et autres dons
11. Manquement au contrat, responsabilité et exonération
12. Garantie
13. Responsabilité de l'Exploitant de la plateforme
14. Confidentialité
15. Gestion des réclamations, médiation
16. Durée et fin du contrat, conséquences en cas de résiliation
17. Modification des CG
18. Droit applicable et juridiction compétente
19. Autres dispositions

Préambule

W4F GmbH, société du groupe Fintech Payment Solutions, exploite une plateforme électronique (« Place de marché ») que des commerçants en ligne et locaux et d'autres entreprises et établissements (« Partenaires ») peuvent utiliser pour vendre des produits et des services à des clients (« Clients »). Les présentes Conditions générales (« CG ») régissent l'utilisation de la Place de marché par les Partenaires.

A. Dispositions générales

01. Cocontractant et champ d'application

1.1 Le cocontractant du Partenaire est W4F GmbH, Leopoldstraße 244, 80807 Munich, Allemagne (« Exploitant de la plateforme »).

1.2 Les CG s'appliquent à tous les Partenaires qui s'inscrivent à partir de la date de publication en ligne indiquée ci-dessus et aux Partenaires existants qui ont accepté leur validité.

1.3 Les contrats relatifs à l'achat de produits et services via la Place de marché sont conclus

uniquement de manière directe entre le Partenaire et ses Clients. Les annonces publiées sur la Place de marché ne constituent en aucun cas des offres de l'Exploitant de la plateforme. Ce dernier n'est pas un courtier ou un représentant des Partenaires, de même qu'il n'achète ni ne vend aucun des produits et services proposés sur la Place de marché. Seuls les Partenaires sont responsables du contenu des annonces affichées sur la Place de marché, du respect de leurs obligations légales en matière d'étiquetage, des obligations d'information et de confirmation imposées par la loi en cas de vente à distance, de l'obligation d'information quant au droit de rétractation légal, du contenu de leurs conditions commerciales et de toutes les autres obligations liées à la conclusion, à l'exécution et au traitement des contrats conclus entre les Clients et les Partenaires.

1.4 Les conditions générales ou autres conditions divergentes du Partenaire ne s'appliquent que si l'Exploitant de la plateforme les a acceptées de manière explicite et par écrit. Toutes conditions ou clauses du Partenaire s'écartant des présentes CG ou les complétant sont exclues, même si l'Exploitant de la plateforme ne s'y est pas opposé.

02. Inscription et conclusion du contrat

2.1 Pour pouvoir utiliser la Place de marché, le Partenaire doit s'inscrire et accepter les présentes CG. Le Partenaire doit impérativement s'inscrire en ligne via le site web www.wee.com ou l'application pour téléphones portables (« Application »). Le Partenaire doit remplir le formulaire d'inscription de manière exhaustive, rigoureuse et exacte.

2.2 En outre, pour pouvoir s'inscrire, il doit accepter les conditions générales du prestataire de paiement Mangopay S.A., Luxembourg (« Mangopay » www.mangopay.com) et de l'entreprise dedified Germany UG (« dedified » www.dedified.com), prestataire de services techniques de l'Exploitant de la plateforme.

2.3 Seul un entrepreneur au sens de l'article 14 du code civil allemand (BGB) peut s'inscrire en qualité de Partenaire.

2.4 Une fois sa demande d'inscription envoyée, le Partenaire reçoit à l'adresse e-mail qu'il a indiquée un e-mail contenant un lien pour confirmer son inscription. Ce n'est qu'au moment où le Partenaire clique sur le lien qu'un contrat est conclu entre lui et l'Exploitant de la plateforme si le Partenaire réunit les conditions requises pour l'utilisation. L'Exploitant de la plateforme peut rejeter la demande d'inscription sans indiquer de motifs.

03. Espace partenaire, inactivité

3.1 Une fois le Partenaire inscrit, son espace utilisateur personnel (« Espace partenaire ») est activé sur la Place de marché. De plus, lorsqu'il a configuré avec succès son compte de paiement auprès du prestataire de paiement via l'Espace partenaire, le Partenaire peut accéder à son compte de paiement (« Compte de paiement ») en vue du traitement des opérations de paiement. Le Partenaire peut accéder à son Compte de paiement avec son nom d'utilisateur et son mot de passe, soit via l'Application, soit via le site web www.wee.com. Il appartient au Partenaire de définir son nom d'utilisateur et son mot de passe lors de son inscription. L'Exploitant de la plateforme ne peut pas modifier de données dans l'Espace partenaire.

3.2 L'Exploitant de la plateforme veillera au respect des dispositions du Règlement général sur la protection des données. La politique de confidentialité, dont le Client doit prendre connaissance dans le cadre de l'inscription, régit ce point en détail.

3.3 L'Exploitant de la plateforme peut, sans préavis, désactiver complètement ou partiellement l'Espace partenaire dans les cas suivants :

- il est dans l'intérêt présumé du Partenaire de le désactiver (par exemple en cas d'utilisation illégale par des tiers) ;
- des indices concrets font douter du respect des obligations contractuelles du Partenaire ;
- il y a lieu de soupçonner que le Partenaire utilise ou a utilisé l'Espace client de manière abusive, c'est-à-dire d'une manière contraire à la loi ou aux mœurs, ou qu'il porte préjudice à l'Exploitant de la plateforme, à des Clients ou à d'autres tiers.

3.4 En cas de désactivation, le Partenaire en est immédiatement informé. La désactivation peut être maintenue jusqu'à ce qu'il soit remédié au facteur qui en est à l'origine.

3.5 Si la raison de la désactivation est imputable au Partenaire, celui-ci peut se voir facturer des frais de désactivation et d'activation d'un montant maximal de 50 EUR ainsi que les éventuels frais encourus par l'Exploitant de la plateforme. Le Partenaire est libre de prouver que le préjudice subi ou les frais encourus est/sont inférieur(s) à ce qui est annoncé voire inexistant(s) ; dans ce cas, les frais qui lui sont facturés sont abaissés en conséquence.

3.6 Si aucune activité du Partenaire n'est constatée sur l'Espace partenaire pendant une durée supérieure à 12 mois consécutifs, l'Exploitant de la plateforme est habilité à facturer des frais selon le barème de tarifs en vigueur. Le contrat peut être résilié si le solde des Comptes de paiement est nul pendant plus de 12 mois.

04. Obligations du Partenaire

4.1 Toute modification des données personnelles ou de l'entreprise du Partenaire doit être réalisée directement dans l'Espace partenaire.

4.2 Le Partenaire doit respecter toutes les consignes de sécurité et autres mesures de précaution recommandées par l'Exploitant de la plateforme ; en particulier, il doit protéger tous les appareils dont il se sert contre des accès illégaux par des tiers, sauvegarder régulièrement ses données afin d'éviter toute perte de données et conserver soigneusement ses identifiants, ses mots de passe et ses codes PIN et ne pas les communiquer à des tiers.

4.3 S'il perd ses identifiants ou ses mots de passe ou s'il constate d'autres indices d'une utilisation abusive de son Espace partenaire, le Partenaire est tenu de prévenir immédiatement l'Exploitant de la plateforme. Il peut aussi s'adresser directement à Mangopay.

05. Frais

L'utilisation de la Place de marché et des systèmes weePay et weePayPLUS est payante. Des frais s'appliquent pour les opérations de paiement précisées dans le barème des frais, qui fait partie des présentes CG.

B. weePay et weePayPLUS

06. Opérations de paiement

6.1 Les Partenaires ne peuvent pas utiliser la Place de marché s'ils ne participent pas au système de paiement mis à disposition par Mangopay. Les opérations de paiement sont réalisées exclusivement par Mangopay. Pour ce faire, les Partenaires doivent ouvrir un Compte de paiement chez Mangopay. La procédure est détaillée dans les conditions générales de Mangopay, que les Partenaires doivent accepter lors de leur inscription. Les Partenaires bénéficient du soutien de dédié, dont ils doivent également accepter les conditions générales, pour l'ouverture du Compte de paiement.

6.2 Une déclaration séparée du Partenaire est requise pour pouvoir utiliser le système weePay. Son utilisation est payante, et les frais sont détaillés dans le barème de frais en vigueur.

6.3 Si cela leur est demandé, les Partenaires doivent s'identifier auprès de Mangopay aux fins de la lutte contre le blanchiment d'argent conformément aux conditions générales de Mangopay. Les documents requis doivent être chargés à l'aide de l'Application.

6.4 Le Compte de paiement est libellé en « WEE », ce qui signifie que les euros sont appelés WEE sur la Place de marché. Un WEE correspond à un euro, et un centième de WEE à un centime d'euro. Les avoirs sur le Compte de paiement ne produisent pas d'intérêts.

6.5 Mangopay gère trois comptes pour chaque Partenaire : un compte de commissions, un compte prépayé et un compte de règlement. Le compte de commissions est alimenté par les commissions associées aux ventes réalisées par ce Partenaire sur la Place de marché. Si le Partenaire participe à weePayPLUS, le compte prépayé est alimenté par le Partenaire pour le cashback et débité des montants correspondant au cashback alloué. Toutes les autres opérations de paiement du Partenaire sont réalisées sur le compte de règlement.

07. weePayPLUS

7.1 L'utilisation du système de cashback weePayPLUS est facultative et requiert une déclaration séparée du Partenaire. Son utilisation est payante, et les frais sont détaillés dans le barème de frais en vigueur.

7.2 En utilisant weePayPLUS, le Partenaire s'engage à allouer du cashback aux Clients au titre des transactions de base définies par le Partenaire. Le cashback doit s'élever à au moins 1,0 % du chiffre d'affaires brut réalisé avec la transaction de base. Les taux de cashback sont publiés sur l'Application et sur le site web www.wee.com. Si le montant du cashback comporte plus de quatre chiffres après la virgule, il est arrondi au quatrième chiffre après la virgule.

7.3 Dans les commerces physiques, le cashback doit être versé immédiatement après la réalisation de la transaction de base. Dans les boutiques en ligne, il doit être versé à l'expiration d'un éventuel délai légal de rétractation. Les versements doivent s'élever à au moins 1/100 de WEE. Les montants inférieurs à 1/100 de WEE sont enregistrés par l'Exploitant de la plateforme, sont visibles pour le Client et doivent être versés dès que le montant total du cashback dépasse 1/100 de WEE. Une fois le cashback porté au crédit du Compte de paiement du Client, il n'est pas possible de le récupérer, même en cas d'annulation de la transaction de base.

08. Cartes clients

8.1 Les Partenaires peuvent obtenir des cartes clients (« weeCards ») auprès de l'Exploitant de la plateforme et les distribuer à des Clients potentiels. Les weeCards peuvent être remises sous forme de cartes physiques ou via un lien d'invitation.

8.2 Des frais peuvent s'appliquer pour le Partenaire en cas d'acquisition de weeCards. Les weeCards ne sont pas des cartes de paiement.

09. Facturation

9.1 Tous les mois, l'Exploitant de la plateforme fournit au Partenaire dans son Espace partenaire un récapitulatif des transactions réalisées avec lui et des frais encourus.

9.2 Il incombe au Partenaire de consulter et prendre connaissance de la facture.

9.3 Le Partenaire reconnaît expressément que la facture est contraignante dès lors qu'il n'a pas envoyé de contestation à l'Exploitant de la plateforme dans un délai de quatre semaines à compter de la mise à disposition de la facture dans l'Espace partenaire.

9.4 Si le siège du Partenaire se trouve hors d'Allemagne, la facture de l'Exploitant de la plate-

forme ne comporte pas de TVA. Dans ce cas, le Partenaire aura recours à la procédure d'autoliquidation, indiquera une prestation correspondante dans sa déclaration de TVA et, le cas échéant, s'acquittera du montant dû au titre de la TVA.

C. Autres dispositions

10. Propriété intellectuelle, supports publicitaires et autres dons

10.1 Tous les droits de propriété intellectuelle (y compris les droits d'auteur, les brevets, les marques, les noms de domaine, etc., qu'ils soient enregistrés ou non) sont détenus par l'Exploitant de la plateforme ou son concédant.

10.2 Les logos, marques, textes et autres contenus figurant sur le site web www.wee.com ou sur l'Application sont protégés par le droit des marques et le droit d'auteur. Les Partenaires ne sont pas autorisés à utiliser pour leur propre compte la totalité ou toute partie du matériel, des contenus ou des marques de l'Exploitant de la plateforme sous quelque forme et de quelque façon que ce soit. En particulier, ils ne doivent pas les reproduire, les disséminer, les vendre, les céder sous licence, les distribuer, les copier, les publier, les diffuser en streaming, les jouer ou les présenter en public, les transmettre, les renouveler, les modifier, les éditer, les traduire, les adapter ou les utiliser illégalement d'une autre façon.

10.3 Tous les supports de présentation, publicitaires, de formation, vidéo, etc. (y compris les images) de l'Exploitant de la plateforme ou d'une entreprise appartenant au même groupe sont protégés par le droit d'auteur. S'il n'a pas reçu l'autorisation écrite explicite de l'Exploitant de la plateforme, le Partenaire ne doit pas exploiter ces supports ou des extraits de ceux-ci sous quelque forme que ce soit. En particulier, il ne doit pas les reproduire, les diffuser, les rendre accessibles au public ou les modifier si les présentes CG ne l'autorisent pas expressément ou si l'Exploitant de la plateforme les a mis à la disposition du Partenaire uniquement à des fins publicitaires.

10.4 Toute propriété intellectuelle associée à la plateforme ou aux services de celle-ci, en particulier les logiciels, reste détenue par l'Exploitant de la plateforme ou le titulaire des droits correspondants. Le Partenaire se voit accorder un droit non cessible, limité à la durée de son inscription et non exclusif lui permettant de faire usage de ces droits de manière conforme au contrat. Le Partenaire ne dispose pas d'autres droits.

10.5 Tous les supports publicitaires gratuits et autres dons de l'Exploitant de la plateforme peuvent être résiliés à tout instant avec effet pour l'avenir.

10.6 À travers ses opérations commerciales, le Partenaire ne doit pas donner l'impression qu'il agit au nom de l'Exploitant de la plateforme. Il n'est pas habilité à agir et/ou prendre des engagements pour le compte ou au nom de l'Exploitant de la plateforme. En particulier, le Partenaire ne doit pas répondre à des questions de la presse portant sur l'Exploitant de la plateforme ou des entreprises appartenant au même groupe, les produits contractuels, le système de vente ou d'autres services liés au contrat sans l'autorisation écrite préalable de l'Exploitant de la plateforme. Le Partenaire est tenu de transmettre immédiatement à l'Exploitant de la plateforme toute question de la presse sur ces points.

10.7 Le Partenaire accepte que l'Exploitant de la plateforme intègre à son site web et à l'Application des signes distinctifs protégés du Partenaire, tels que des logos de son entreprise ou de ses produits et services. Cette intégration permet de faire connaître le Partenaire et d'organiser la Place de marché. De même, le Partenaire accepte que l'Exploitant de la plateforme réalise et publie des photos ou des vidéos publicitaires du local commercial ou des locaux commerciaux du Partenaire.

11. Manquement au contrat, responsabilité et exonération

11.1 Le Partenaire doit remédier à tout manquement à des dispositions du contrat ou à des dispositions légales dès qu'il en prend connaissance ou au plus tard dans un délai de 14 jours après avoir reçu une demande en ce sens de l'Exploitant de la plateforme.

11.2 Le Partenaire est responsable de tous les préjudices subis par l'Exploitant de la plateforme en raison d'un manquement fautif du Partenaire à des dispositions du contrat ou à des dispositions légales.

11.3 Si des tiers intentent un recours contre l'Exploitant de la plateforme au titre d'un manquement fautif du Client à des dispositions du contrat ou à des dispositions légales, le Partenaire s'engage à exonérer l'Exploitant de la plateforme de toute responsabilité à cet égard. En particulier, le Partenaire s'engage à prendre en charge les frais appropriés et typiques raisonnablement encourus par l'Exploitant de la plateforme dans ce cadre, en particulier les honoraires d'avocats, les frais de justice et les autres frais liés aux poursuites.

12. Garantie

12.1 L'Exploitant de la plateforme s'engage auprès du Partenaire à exploiter la Place de marché conformément aux dispositions du contrat et avec la diligence requise. De plus, il s'efforce de garantir une disponibilité optimale de ses services à tout instant.

12.2 En revanche, l'Exploitant de la plateforme ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans perturbation des services, par exemple des délais et des vitesses de transmission particuliers, l'accessibilité continue du site web www.wee.com ou de contenus et services créés par des tiers ou d'autres Partenaires ou auxquels ceux-ci peuvent avoir accès et une protection absolue de la Place de marché contre les accès non autorisés, contre les logiciels malveillants, les virus, le spamming, les chevaux de Troie, les attaques de phishing et d'autres actes criminels de tiers ou encore les pertes de données consécutives à des perturbations.

12.3 L'Exploitant de la plateforme se réserve le droit de limiter temporairement ses services afin de mettre en œuvre d'éventuelles mesures techniques (serveurs, limites de capacité, maintenance, sécurité, mises à jour de l'Application, etc.).

12.4 L'Exploitant de la plateforme ne garantit pas la solvabilité des Clients, les prestations fournies par ces derniers ou le respect des obligations issues de la transaction de base conclue entre le Client et le Partenaire. De même, l'Exploitant de la plateforme ne garantit pas la participation d'un nombre donné de Clients à la Place de marché.

13. Responsabilité de l'Exploitant de la plateforme

13.1 Si le Partenaire subit des préjudices imputables à l'Exploitant de la plateforme, à un représentant légal ou à des auxiliaires de celui-ci, la responsabilité de l'Exploitant de la plateforme n'est engagée qu'en cas d'acte intentionnel et de négligence grave. Cette limitation de responsabilité ne s'applique pas aux préjudices découlant d'une atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ou d'un manquement à des obligations majeures. Les obligations majeures sont les obligations susceptibles de mettre en péril la finalité du contrat si elles ne sont pas respectées et dont le Partenaire est légitimement en droit de s'attendre à ce qu'elles soient respectées.

13.2 L'Exploitant de la plateforme décline toute responsabilité quant au contenu, à l'exactitude, à l'exhaustivité ou au caractère actuel (et à la disponibilité des produits et services) des annonces créées par les Partenaires et quant à la conclusion, au respect ou à l'applicabilité d'un contrat conclu entre un Partenaire et un Client via la Place de marché. De même, l'Exploitant de la plateforme décline toute responsabilité quant aux produits et services proposés sur la Place de marché (qu'elle découle de la garantie accordée ou de la garantie légale, d'une indemnisation, de la

responsabilité du fait des produits ou d'autres dispositions légales).

14. Confidentialité

Le Partenaire s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles et autres secrets relatifs aux produits et aux projets dont il prend connaissance dans le cadre des négociations pour le contrat et de l'exécution du contrat. Les informations confidentielles et les secrets relatifs aux produits et aux projets sont les informations qui sont qualifiées comme telles par l'Exploitant de la plateforme, qui ne sont pas déjà de notoriété publique ou dont le Partenaire prend connaissance par le biais de tiers en enfreignant des dispositions contractuelles ou légales.

15. Gestion des réclamations, médiation

15.1 Les Partenaires peuvent s'adresser au service de gestion des réclamations de l'Exploitant de la plateforme par téléphone, par courrier ou par e-mail :

Voie postale : W4F GmbH,
Beschwerdemanagement,
Leopoldstraße 244, 80807 Munich (Allemagne)
Par e-mail : service.de@wee.com

15.2 Le traitement des réclamations est gratuit. Le Partenaire reçoit un e-mail l'informant s'il est possible de résoudre la réclamation. Si ce n'est pas le cas, la réponse comporte une justification.

15.3 S'il n'est pas possible de résoudre des réclamations du Partenaire de la façon mentionnée à l'alinéa 1, l'une ou l'autre des parties peut solliciter une procédure de médiation visant au règlement extrajudiciaire du litige. L'Exploitant de la plateforme est disposé à coopérer avec les médiateurs suivants afin de parvenir à une résolution extrajudiciaire des litiges avec les Partenaires :

IHK MediationsZentrum
80323 Munich (Allemagne)
E-mail : info@muenchen.ihk.de
Tél. : +49 (89) 5116-0

15.4 L'Exploitant de la plateforme prendra en charge une partie raisonnable des coûts d'une procédure de médiation. Le montant des coûts pris en charge sera déterminé sur la base d'une proposition du médiateur tenant compte de tous les éléments pertinents de l'affaire en question, en particulier la validité des prétentions de chacune des parties au litige, le comportement des parties et la taille et la solidité financière des parties.

15.5 Toute participation à une procédure de médiation est volontaire. Il reste possible d'engager une procédure judiciaire avant, pendant ou après une procédure de médiation. L'Exploitant de la plateforme participera en toute bonne foi à l'ensemble des procédures de médiation engagées par les Partenaires.

15.6 À la demande du Partenaire, l'Exploitant de la plateforme lui fournira, avant ou pendant une médiation, des informations sur l'évolution et l'efficacité de la médiation en lien avec ses activités.

16. Durée et fin du contrat, conséquences en cas de résiliation

16.1 Sous réserve de modifications, les présentes CG s'appliquent pour une durée indéterminée.

16.2 Le contrat prend fin automatiquement au décès du Partenaire, si celui-ci est une personne physique ayant le statut d'entrepreneur ou au moment de sa radiation du registre du commerce – s'il s'agit d'une personne morale.

16.3 Un Partenaire peut résilier le contrat à tout instant de manière ordinaire moyennant un préavis de 30 jours. La forme écrite suffit.

16.4 Le droit des deux parties de résilier le contrat pour un motif impérieux et sans respecter un délai de préavis n'en est pas affecté.

16.4.1 L'Exploitant de la plateforme peut notamment invoquer un motif impérieux

- (i) si des indices laissent entendre que le Partenaire utilise les services de l'Exploitant de la plateforme à des fins non conformes au contrat ou à la loi ;
- (ii) si un tribunal ou une autorité compétent(e) ordonne de manière exécutoire à l'Exploitant de la plateforme de ne plus fournir les services au Partenaire ;
- (iii) s'il y a lieu de supposer que le Partenaire a fourni des informations erronées ou incomplètes au moment de la conclusion du contrat ;
- (iv) si le Partenaire est en retard dans le paiement ou la prestation du(e), et ce, malgré plusieurs rappels en ce sens ;
- (v) si des intérêts publics prépondérants l'exigent ;
- (vi) si des documents et des envois adressés au Partenaire sont retournés avec la mention « démenagé », « décédé », « non réceptionné », « inconnu » ou une mention similaire et que le Partenaire ne corrige pas les données erronées dans un délai de 30 jours après réception d'une demande en ce sens ;
- (vii) si le Partenaire ne remplit pas ses obligations visées au point 4 dans le délai imparti ou si le même manquement fautif ou un manquement fautif similaire est commis à nouveau après la première violation de ces obligations ;
- (viii) si l'Espace partenaire est désactivé pour des raisons imputables au Partenaire et qu'il n'est pas remédié à ce facteur dans un délai de 14 jours après réception d'une demande en ce sens ;
- (ix) si une procédure d'insolvabilité est engagée à l'encontre du Partenaire, que l'ouverture de la procédure est rejetée faute d'actifs suffisants, que le Partenaire devient insolvable ou qu'une déclaration d'insolvabilité correspondante est publiée dans le cadre de l'exécution forcée.

16.4.2 Le Partenaire peut notamment invoquer un motif impérieux

- (i) si l'Exploitant de la plateforme commet de manière persistante un manquement fautif à une disposition essentielle du contrat et, en dépit d'un avertissement écrit du Partenaire assorti d'un délai raisonnable, n'y remédie pas ;
- (ii) si une procédure d'insolvabilité est engagée à l'encontre de l'Exploitant de la plateforme, que l'ouverture de la procédure est rejetée faute d'actifs suffisants, que l'Exploitant de la plateforme devient insolvable ou qu'une déclaration d'insolvabilité correspondante est publiée dans le cadre de l'exécution forcée.

16.5 En cas de résiliation du contrat, les parties compensent entre elles leurs créances et engagements mutuels. Au moment de la résiliation du contrat, toutes les dettes en cours d'une partie doivent être réglées sans délai.

17. Modification des CG

17.1 L'Exploitant de la plateforme se réserve le droit de modifier les présentes CG à tout instant si des intérêts légitimes de l'Exploitant de la plateforme le justifient. Le Partenaire est informé de manière appropriée des modifications apportées, lesquelles sont réputées acceptées si le Partenaire ne s'y oppose pas dans un délai de 30 jours après leur communication. Si un Partenaire s'oppose à une modification, l'Exploitant de la plateforme est habilité à résilier le contrat de manière ordinaire moyennant un préavis de 10 jours ouvrables. La forme écrite suffit.

17.2 Pour des raisons techniques et opérationnelles, le Partenaire est tenu d'accepter les modifications apportées aux conditions contractuelles, pour autant qu'elles soient avantageuses pour le Partenaire ou entraînent simplement une réduction négligeable de la prestation sans effet sur

les dispositions essentielles du contrat. Par ailleurs, les modifications requises par des dispositions légales (loi allemande portant sur la détection de bénéfices provenant de délits graves, droit de surveillance, droit fiscal, etc.) ou des décisions judiciaires sont licites.

18. Droit applicable et juridiction compétente

18.1 Les présentes CG sont régies exclusivement par le droit allemand, à l'exclusion de ses règles en matière de conflit de lois et de la Convention des Nations unies sur la vente internationale de marchandises.

18.2 La juridiction ayant compétence non exclusive pour les litiges liés aux présentes CG est Munich.

19. Autres dispositions

19.1 Le Partenaire accepte que l'Exploitant de la plateforme communique avec lui par e-mail, via la publication d'informations sur le site web actuel ou via l'Espace partenaire. Le Partenaire s'engage à configurer et mettre à jour sa boîte de réception d'e-mails de façon à pouvoir prendre connaissance de toute communication envoyée par l'Exploitant de la plateforme.

19.2 Pour être valides, les accords complémentaires, les modifications des présentes CG, les dispositions particulières ou d'autres documents contractuels doivent revêtir la forme écrite, sous réserve de dispositions légales plus strictes. Il en va de même pour le renoncement à l'obligation de la forme écrite.

19.3 L'Exploitant de la plateforme se réserve expressément le droit de faire appel à des tiers ou de confier complètement ou partiellement la gestion de ses activités à des tiers afin de remplir ses obligations issues du contrat. En outre, l'Exploitant de la plateforme peut céder le contrat à des tiers sans demander l'autorisation du Partenaire.

19.4 Le Partenaire ne peut céder à des tiers une partie ou l'ensemble des droits et obligations issus du contrat que sur autorisation écrite de l'Exploitant de la plateforme.

19.5 Les présentes CG ont été rédigées en allemand. En cas de divergences d'interprétation, la version allemande fait foi. Les traductions sont fournies uniquement à titre explicatif et n'ont pas de valeur juridique contraignante.

19.6 Si une ou plusieurs dispositions des présentes CG sont inapplicables, la validité des autres dispositions et de tous les contrats conclus en vertu des présentes CG n'en est pas affectée. La disposition inapplicable est remplacée par une disposition applicable reflétant l'esprit de la disposition initiale. Il en va de même pour les lacunes réglementaires.

Annexe : barème des tarifs



weePay pour partenaires

Aperçu des frais – transparent et équitable

Combien me coûte weePay?



Services weePay	Frais ¹
activation de weePay	99 € ² de frais d'activation uniques
frais de suivi annuels	non
frais de base mensuels	non
transactions avec weePay	gratuit (également pour le client)
paiements sur un compte IBAN	0,5 % du montant du paiement
processus KYC / UBO	gratuit

Combien me coûte weePayPLUS?



Services weePayPLUS	Frais ¹
activation de weePayPLUS	€ 179 ² de frais d'activation uniques
frais de suivi annuels	non
frais de base mensuels	non
transactions avec weePayPLUS	Frais de service : 30 % du cashback accordé jusqu'à un maximum de 3 % du panier d'achat
paiements sur un compte IBAN	gratuit
processus KYC / UBO	gratuit

¹ Novembre 2021 – les frais des informations tarifaires actuelles s'appliquent toujours. ² si nécessaire, statutaire supplémentaire T.V.A.

Frais de gestion de compte pour inactivité :
Frais d'inactivité après plus de 12 mois d'inactivité = 5 € par mois (jusqu'à épuisement du crédit disponible).

Gagnez de l'argent avec weePay :
10 % des frais de service payés sur tous les achats effectués par les clients recommandés par le partenaire.